

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 460

25 février 2013

### SOMMAIRE

<b>AB Institutional Strategies</b> .....	<b>22036</b>	<b>Rak Marjan Island Football S.C.A.</b> .....	<b>22077</b>
<b>Agralux S.A.</b> .....	<b>22040</b>	<b>Raym. Weyland S.A.</b> .....	<b>22077</b>
<b>Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l.</b> .....	<b>22036</b>	<b>Rontec S.à r.l.</b> .....	<b>22077</b>
<b>Alzinvest S.A.</b> .....	<b>22050</b>	<b>Roseflore</b> .....	<b>22065</b>
<b>Angor S.A.</b> .....	<b>22055</b>	<b>RPG Structured Finance S.à r.l.</b> .....	<b>22065</b>
<b>A.T.T.C. Directors S.à r.l.</b> .....	<b>22034</b>	<b>Rub-Thane Holding S.A.</b> .....	<b>22077</b>
<b>A.T.T.C. Management S.à r.l.</b> .....	<b>22040</b>	<b>Russian Asset MBS S.A.</b> .....	<b>22078</b>
<b>BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>22043</b>	<b>Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co</b> .....	<b>22079</b>
<b>Cameron LUX NOK Sàrl</b> .....	<b>22043</b>	<b>Saputo Europe Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>22078</b>
<b>CipherQuest Lux S.A.</b> .....	<b>22055</b>	<b>Schmaach em de Séi a méi S.A.</b> .....	<b>22077</b>
<b>Constellation Hotels Holding Ltd</b> .....	<b>22065</b>	<b>SeeYou2</b> .....	<b>22080</b>
<b>Cygnus S.à r.l.</b> .....	<b>22054</b>	<b>Sharaf Holding Sàrl</b> .....	<b>22078</b>
<b>Este Financing S.à r.l.</b> .....	<b>22055</b>	<b>Silver II GP Holdings S.C.A.</b> .....	<b>22078</b>
<b>Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l.</b> ..	<b>22054</b>	<b>Sixth Dimension S.A.</b> .....	<b>22079</b>
<b>Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.</b> .....	<b>22054</b>	<b>Solar Entertainment HLB Lux S.à r.l.</b> ....	<b>22068</b>
<b>King's Cross Asset Funding 10</b> .....	<b>22035</b>	<b>Spartiate S.à r.l.</b> .....	<b>22080</b>
<b>King's Cross Asset Funding 12</b> .....	<b>22034</b>	<b>Spartiate S.à r.l.</b> .....	<b>22080</b>
<b>King's Cross Asset Funding 14</b> .....	<b>22035</b>	<b>S.P.F. Vervalo S.A.</b> .....	<b>22068</b>
<b>Lais S.à r.l.</b> .....	<b>22035</b>	<b>Stevia Growers S.A. International SCA</b> ..	<b>22079</b>
<b>Lazulli Holding S.A.</b> .....	<b>22036</b>	<b>Studio Saint Joseph SCI</b> .....	<b>22040</b>
<b>Light Days Investments S.A.</b> .....	<b>22052</b>	<b>Todi Bro. S.A.</b> .....	<b>22080</b>
<b>Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.</b> .....	<b>22050</b>	<b>Twincorp S.à r.l.</b> .....	<b>22043</b>
<b>Noferti Property S.A.</b> .....	<b>22052</b>	<b>«VerItalia» e.V.</b> .....	<b>22050</b>
<b>Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à r.l.</b> .....	<b>22079</b>	<b>Vision IT Group PSF S.A.</b> .....	<b>22053</b>
<b>PEER Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>22078</b>	<b>Wingfield International Management &amp;</b> <b>Services</b> .....	<b>22034</b>
<b>Phillipps Tecnic S.à r.l.</b> .....	<b>22079</b>		
<b>Rak Marjan Island Football S.C.A.</b> .....	<b>22065</b>		

**Wingfield International Management & Services, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 168.426.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 janvier 2013, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de la société «E&A MANAGEMENT S.A.» de sa fonction de gérant de catégorie B.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur Dean David JOHNSON ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, comme nouveau gérant de catégorie A. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017. Il est également élu Président du Conseil de Gérance et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

- L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de convertir le gérant de catégorie A, Monsieur Gabriel EL RHILANI ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en gérant de catégorie B. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013011263/23.

(130012636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

**A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

*Le Gérant*

J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013011295/13.

(130013075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

**King's Cross Asset Funding 12, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.398.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 Décembre 2012:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour King's Cross Asset Funding 12 S.à r.l. - en liquidation*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013011972/18.

(130013996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

**King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 Décembre 2012:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour King's Cross Asset Funding 14 S.à r.l. - en liquidation*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013011973/18.

(130013993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 Décembre 2012:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour King's Cross Asset Funding 10 S.à r.l. - en liquidation*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013011971/18.

(130013998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Lais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.721.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 Décembre 2012:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAIS S.à r.l. - en liquidation*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013011982/18.

(130014018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**AB Institutional Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.133.

—  
EXTRAIT

En date du 28 décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer M. Bertrand Reimmel et M. Silvio D. Cruz en tant qu'administrateur délégué de la Société pour une durée indéterminée (les «Délégués»). Les Délégués pourront signer individuellement tout acte ayant trait à la gestion journalière de la Société.

L'adresse professionnelle de M. Reimmel est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et celle de M. Cruz au 1345 Avenue of the Americas, 10105 New York.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

*Pour AB Institutional Strategies*

Signature

Référence de publication: 2013012017/18.

(130014323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.912.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012009/10.

(130014392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Lazulli Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.577.

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme LAZULLI HOLDING S.A., avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 97577, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 54 du 15 janvier 2004 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1142 du 13 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, qui exercera également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 au montant de EUR 3.131.000 par la création de 31.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100.

- 2.- Souscription des nouvelles actions par l'associé unique de la Société; - Libération intégrale en espèces;
  - 3.- Modification de l'article 5 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Le capital souscrit est fixé à EUR 3.131.000 (trois millions cent trente et un mille euros) représenté par 31.310 (trente et un mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.
  - 4.- Ré-instauration et augmentation du capital autorisé de la Société pour le porter de EUR 2.500.000 EUR à EUR 7.500.000 par la création de 50.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.
  - 5.- Modification de l'article 6 §1 et § 3 des statuts de la Société dont le premier paragraphe aura la teneur suivante: Le capital autorisé est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
  - 6.- Modification de l'année sociale de la Société, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre; clôture anticipative de l'exercice social en cours au 31 décembre 2012.
  - 7.- Modification de l'article 19 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et décembre de chaque année. Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.
  - 8.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 9 heures 30.
  - 9.- Modification de l'article 16 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 9:30 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.
  10. Suppression de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 et par conséquent modification des articles 1, 22 et 3 (objet social) ce dernier qui se lira dorénavant comme suit: La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences lui accordées ou accordées par elle à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres société du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment mais non exclusivement à des logiciels, marques, brevets, noms de domaine, noms commerciaux, données, savoir-faire, études et analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droits réels, d'un monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également obtenir et/ou fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières, juridiques, etc., y compris des services liés à l'exécution de contrats de franchise, exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

La Société peut emprunter avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations, de certificats de dépôts, de bons de caisse et d'autres titres dans les limites fixées par la loi et les règlements.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours par voie de prêts, avances ou garanties ou de toute autre manière.

La société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.
  11. Démission des administrateurs et décharge à leur accorder; nomination de trois nouveaux administrateurs.
  12. Divers.
    - II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur” par les comparants et le notaire soussigné.
    - III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
    - IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
- L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première et deuxième résolutions*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille

euros) à EUR 3.131.000 (trois millions cent trente et un mille euros) par l'émission de 31.000 (trente et un mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'associé unique de la Société représenté par Madame María José Torrecilla, précitée demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire les 31.000 (trente et un mille) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros)

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 3.100.000 (trois millions cent mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.131.000 (trois millions cent trente et un mille euros) représenté par 31.310 (trente et un mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de ré-instaurer et d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société pour le porter de EUR 2.500.000 à EUR 7.500.000 par la création de 50.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, suivant les mêmes termes et conditions que ceux du capital autorisé initial, pour une nouvelle période de 5 ans à compter de la publication dans le Mémorial C du présent acte.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

**Art. 6. § 1.** Le capital autorisé est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 6. § 3.** Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 19 décembre 2012 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les autres paragraphes de l'article 6 restent inchangés.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2012 se clôturera le 31 décembre 2012.

#### *Septième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et décembre de chaque année. Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 9 heures 30.

#### *Neuvième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 16. §1.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 9:30 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 et par conséquent de modifier les articles 1, 22 et 3 (objet social) qui se liront dorénavant comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de LAZULLI HOLDING S.A.

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences lui accordées ou accordées par elle à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment mais non exclusivement à des logiciels, marques, brevets, noms de domaine, noms commerciaux, données, savoir-faire, études et analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droits réels, d'un monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également obtenir et/ou fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières, juridiques, etc., y compris des services liés à l'exécution de contrats de franchise, exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

La Société peut emprunter avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations, de certificats de dépôts, de bons de caisse et d'autres titres dans les limites fixées par la loi et les règlements.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours par voie de prêts, avances ou garanties ou de toute autre manière.

La société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale acte et accepte la démission de tous les administrateurs en place et leur accorde décharge pleine et entière pur l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer, pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018 les administrateurs suivants:

- Madame Nadine Vincent, employée privée, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric Genet, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juin 1955 à Beauvais (France), demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; et

- Monsieur Thomas Widmaier, directeur financier, né le 27 septembre 1977 à Shiltigheim (France), demeurant professionnellement au Boulevard Van Gogh, Immeuble Péricecentre 59650 Villeneuve d'Ascq (France).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, tel que modifié ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nora Kacem, Maria José Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2012. LAC / 2012 / 61436. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009508/188.

(130011073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Agralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013011328/13.

(130013679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**A.T.T.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.363.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

Le Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013011296/13.

(130013076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Studio Saint Joseph SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4509 Niederkorn, 8, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg E 4.985.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 31 décembre 2012

Entre:

- Madame Pompidou Sandrine, employée privée, née le 31 août 1980 à Moulins (France) et demeurant à L-4509 Niederkorn, 8, rue Saint Antoine et

- Monsieur Sanchez Quiaios Pablo, enseignant, né le 14 janvier 1981 à Luxembourg et demeurant à L-4509 Niederkorn, 8, rue Saint Antoine

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de Studio Saint Joseph, société civile immobilière, en abrégé «Studio Saint Joseph SCI».

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales.

La Société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à L-4509 Nieder Korn, 8, rue Saint Antoine, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 90,- EUR (quatre-vingt-dix euro) représenté par quatre-vingt-dix (90) parts de 1 EUR (un euro) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, aux héritiers de l'associé.

**Art. 7.** Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article six requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint par le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

**Art. 9.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la Société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligation attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

## III. Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 13.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 14.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telles cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la Société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 15.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui termine au 31 décembre 2013.

**Art. 17.** Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, par tout moyen écrit, notamment par lettre recommandée, e-mail, fax ou tout autre moyen similaire, avec un préavis de 7 jours francs au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par tout moyen écrit, notamment par lettre recommandée, e-mail, fax ou tout autre moyen similaire en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 18.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 19.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (notamment par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire). Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 20.** Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 21.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article huit des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

#### IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

**Art. 23.** La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### V. Disposition générale

**Art. 24.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

##### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis les soussignés déclarent souscrire aux parts, comme suit:

1. Madame Pompidou Sandrine, précitée: . . . . .	60
2. Monsieur Sanchez Quiaios Pablo, précité: . . . . .	30
TOTAL: (quatre-vingt-dix) . . . . .	90

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Réunion en Assemblée Générale*

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame Pompidou Sandrine, précitée, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Elle aura tous les pouvoirs prévus à l'article quatorze des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

2. Le siège social est établi à L-4509 Niederkorn, 8, rue Saint Antoine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Niederkorn, le 31 décembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2013009862/136.

(130009947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.191.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013011378/13.

(130013455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Cameron LUX NOK Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.384.

---

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 17 Janvier 2013, de nommer en tant que Gérant au Collège de Gérance de la Société; Monsieur Fulton CROOSMOARES, né le 12 octobre 1960 à Colombo, Sri Lanka, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Stacie JARRETT avec effet au 17 janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011411/13.

(130013494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Twincorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.346.

---

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TWINCORP Limited, une société de l'île de Jersey ayant son siège social à ONE THE ESPLANADE, St Helier, Jersey JE2 3QA, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 57168.

Ont comparu:

1. Mme. Ida LAMPE, pensionnée, née le 1<sup>er</sup> juin 1941 à Sneek (Pays Bas), de nationalité néerlandaise, demeurant à Arboretumlaan 41, B-3080 Tervuren,

et

2. M. Robertus VAN DER ERVE, pensionné, né le 13 Avril 1938 à Arnhem (Pays Bas), de nationalité Néerlandaise, demeurant à Arboretumlaan 41, B-3080 Tervuren,

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont appelés collectivement les Associés.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés sont les propriétaires de la totalité des 38 parts sociales de classe A et des 2.479.232 parts sociales de classe B représentant l'intégralité du capital social de EUR 3.502.968,- (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit euros) de la Société;

II. que les Associés, par résolutions spéciales datées du 10 octobre 2012 (les Résolutions Spéciales de Jersey), ont décidé que la proposition de la Société de poursuivre son existence au Luxembourg est approuvée;

III. qu'il résulte d'états financiers de la Société au 30 septembre 2012 que les actifs nets de la Société s'élèvent à un montant de EUR 4.039.483,-.

Copies des Résolutions Spéciales de Jersey mentionnées sous le point II. ci-dessus et de l'état financier mentionné sous le point III. ci-dessus, après avoir été signées et validées par les Associés et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement;

IV. que les Associés ont l'intention de voter (ou, le cas échéant, confirmer) les résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Révocation de (i) INVESTEC CORPORATE SERVICES (JERSEY) LIMITED, avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA et de INVESTEC FIDUCIARY SERVICES (JERSEY) LIMITED avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA (les Administrateurs de Jersey) comme administrateurs de la Société et de (ii) INVESTEC SECRETARIES (JERSEY) LIMITED avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA comme secrétaire de la Société avec effet au moment de la continuation de la Société au Luxembourg;

3. Transfert (i) du siège social de la Société et (ii) du lieu d'administration centrale, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société de l'île de Jersey au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société;

4. Continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TWINCORP S.à r.l.";

5. Réorganisation des parts sociales en ce qui concerne les classes, la valeur nominale et le nombre de parts sociales émises, afin que le capital social de EUR 3.502.968,- (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit euros) soit désormais représenté par 3.502.968 (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit) parts sociales sans désignation de classe avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

6. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 537.515,- (cinq cent trente-sept mille cinq cent quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.502.968,- (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit euros) à EUR 4.039.483,- (quatre millions trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) par l'émission de 537.515 (cinq cent trente-sept mille cinq cent quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

7. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par les associés actuels par incorporation en capital (i) de la prime d'émission rattachée aux anciennes parts sociales de classe A (EUR 26.784,-) ainsi que (ii) profits reportés et des profits de l'exercice en cours tels qu'arrêtés au 30 septembre 2012 (EUR 510.731,-).

8. Création de deux catégories de parts sociales, à savoir parts sociales ordinaires de catégorie A et parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B et répartition des parts sociales en 239.483 parts sociales de catégorie A et 3.800.000 parts sociales de catégorie B.

9. Attribution de 119.742 parts sociales de catégorie A et 1.900.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Robertus VAN DER ERVE et de 119.741 parts sociales de catégorie A et 1.900.000 parts sociales de catégorie B à Madame Ida LAMPE.

10. Annulation des statuts actuels (mémoire of association) et refonte totale des statuts de la Société pour les besoins de le rendre conformes à la loi du Grand-Duché de Luxembourg applicable à la société à responsabilité limitée en tenant compte de la création des parts sociales ordinaires et des parts sociales préférentielles rachetables et de la détermination de leurs droits ainsi que des droits et obligations réciproques des porteurs de parts sociales des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;

11. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs, et du capital social de la Société;

12. Nomination des gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée; et

13. Divers.

Ces faits étant exposés et reconnus comme justes par les Associés, les Associés déclarent unanimement prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, les Associés, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance, consentent à la tenue de l'Assemblée sans autres formalités préalables de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer la révocation de (i) INVESTEC CORPORATE SERVICES (JERSEY) LIMITED, avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA et de INVESTEC FIDUCIARY SERVICES (JERSEY) LIMITED

avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA (les Administrateurs de Jersey) comme administrateurs de la Société et de (ii) INVESTEC SECRETARIES (JERSEY) LIMITED avec siège social à One The Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA comme secrétaire de la Société avec effet au moment de la continuation de la Société au Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide, avec effet à l'exécution du présent acte, de confirmer, en accord avec les Résolutions Jersey, le transfert du (i) du siège social de la Société et (ii) du lieu d'administration central, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société de l'île de Jersey au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société et ayant comme résultat que la nationalité de la Société est modifiée pour devenir une société luxembourgeoise.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que la Société opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TWINCORP S.à r.l."

L'Assemblée décide de réorganiser les parts sociales en ce qui concerne les classes, la valeur nominale et le nombre de parts sociales émises, afin que le capital social de EUR 3.502.968,- (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit euros) soit désormais représenté par 3.502.968 (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit) parts sociales sans désignation de classe avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 537.515,- (cinq cent trente-sept mille cinq cent quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.502.968,- (trois millions cinq cent deux mille neuf cent soixante huit euros) à EUR 4.039.483,- (quatre millions trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) par l'émission de 537.515 (cinq cent trente-sept mille cinq cent quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les comparants ont déclaré souscrire aux 537.515 (cinq cent trente-sept mille cinq cent quinze) parts sociales nouvelles comme suit:

Mme. Ida LAMPE, préqualifiée: 268.757 parts sociales

M. Robertus VAN DER ERVE, préqualifié: 268.758 parts sociales

Les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées par incorporation en capital (i) de la prime d'émission rattachée aux anciennes parts sociales de classe A (EUR 26.784,-) ainsi que (ii) profits reportés et des profits de l'exercice en cours tels qu'arrêtés au 30 septembre 2012 (EUR 510.731,-).

La réalité de cet apport résulte d'une copie des comptes intérimaires de la Société au 30 septembre 2012 annexés aux présentes.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de créer deux catégories de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires de catégorie A et de parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B et de répartir les parts sociales existantes en 239.483 parts sociales de catégorie A et 3.800.000 parts sociales de catégorie B attribuées comme suit:

- 119.742 parts sociales de catégorie A et 1.900.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Robertus VAN DER ERVE, préqualifié, et

- 119.741 parts sociales de catégorie A et 1.900.000 parts sociales de catégorie B à Madame Ida LAMPE, préqualifiée.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer, avec effet à la signature du présent acte, l'annulation des statuts (mémoire d'association) de la Société et la refonte totale des statuts coordonnés de la Société afin de les rendre compatibles avec les lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à la société à responsabilité limitée, ceci limitée en tenant compte de la création des parts sociales ordinaires et des parts sociales préférentielles rachetables et de la détermination de leurs droits ainsi que des droits et obligations réciproques des porteurs de parts sociales des différentes catégories lors de la liquidation de la Société.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TWINCORP S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales, ou sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et personnelles, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à dans la commune de Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 4.039.483,- (quatre millions trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) représenté par 4.039.483 (quatre millions trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et divisé de la façon suivante:

- 239.483 parts sociales ordinaires, dénommées parts sociales de "Catégorie A", d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), chacune, entièrement souscrites et libérées;

- 3.800.000 parts sociales préférentielles rachetables, dénommées actions de "Catégorie B", d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie de parts sociales dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des parts sociales de la Catégorie A, restera attaché aux parts sociales de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les parts sociales de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, restera attaché aux parts sociales de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie de parts sociales que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante de parts sociales sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie de parts sociales peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie de parts sociales seront indiqués dans l'article 18 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les parts sociales de Catégorie B sont rachetables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra racheter les parts sociales de Catégorie B au plus tard le 31 décembre 2022 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des parts sociales de Catégorie B. Néanmoins, les parts sociales de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des parts sociales de Catégorie B en date du 31 décembre 2022, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des associés tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds.

Les parts sociales de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant une décision des associés sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque parts sociale donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie de parts sociales en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie B ont droit à un Dividende Préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des parts sociales de Catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des parts sociales de Catégorie A, les détenteurs des parts sociales de Catégorie B n'auront droit à aucun Dividende Préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la Société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des parts sociales de Catégorie A est inférieur au montant du Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des parts sociales de Catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les détenteurs des parts sociales de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de 2,50% de l'année, calculé sur une base de 365 jours et calculé sur la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs des parts sociales de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des parts sociales de Catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des parts sociales de Catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur de parts sociales de participer aux pertes.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est reconnu pour chacune des Parts Sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** Lorsque la Société a un associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont libres de tout transfert.

Lorsque la Société a plusieurs associés, toute cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

Toute cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée s'appliquent pour tous transferts de Parts Sociales.

**Art. 10. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par au moins deux gérants. Les gérants formeront un conseil de gérance qui gèrera la Société en cas de pluralité de gérants.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés déterminera la durée du mandat des gérants, leur rémunération (le cas échéant) et leur qualité de gérants.

L'assemblée générale des associés peut, à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison), révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Les réunions du conseil de gérance de la Société se tiendront uniquement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le quorum nécessaire pour une transaction lors de toute réunion du conseil de gérance est la majorité des gérants.

Les résolutions du conseil de gérance seront passées avec l'approbation de la majorité des gérants présents ou représentés à ladite réunion ayant voté en faveur de ces résolutions.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants. Cependant, la Société pourra aussi être valablement engagée par des tâches spécifiques par la signature unique de toute personne qui en aura reçu l'autorisation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son/sa mandataire. Sujet au besoin de majorité des gérants présents ou représentés participant à une réunion du conseil de gérance au Grand Duché du Luxembourg, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par au moins deux gérants. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents expliquant les résolutions et signés par chaque membre du conseil de gérance. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Les résolutions peuvent être transmises par courrier, fax, câble, télégramme, messageries électronique ou tout autre moyen électronique.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour la Société.

**Art. 13. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés pourront être passées de manière circulaire par tous les associés, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 14. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être passées lors d'une assemblée générale des associés, être prises par voie circulaire par tous les associés. De ce cas, chaque associé recevra un projet explicite de(s) résolution(s) devant être votées et signer ces résolutions. Les résolutions passées par voie circulaire sur une ou plusieurs copies auront la même valeur que les résolutions votées lors d'une assemblée générale des associés.

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes annuels.** Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société. Le montant restant des profits bruts peut être distribué au(x) associé(s) conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le pense nécessaire et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividende intermédiaire, soumis aux deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne pourra

prendre la décision de distribuer un dividende que sur la base de compte intermédiaires édités pas moins de 30 jours avant la date du conseil de gérance, les comptes intérimaires, qui ne seront pas audités, doivent montrer que des profits existent dans des montants suffisamment distribuables

**Art. 18. Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des parts sociales de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursés de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur parts sociales de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des parts sociales de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des parts sociales de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs de parts sociales de Catégorie B au pro - rata de leurs droits.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des parts sociales de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des parts sociales de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.

**Art. 19. Réviseur(s) d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable. L'assemblée générale des associés peut, cependant, décider sur une base du volontariat de nommer un réviseur d'entreprise agréé.

**Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée confirme la description et la consistance des actifs et passifs de la Société comme il en résulte des états financiers de la Société ci-dessus mentionnée au 30 septembre 2012.

L'Assemblée confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de détenir tous ses actifs et est obligée par tous ses passifs et engagements nonobstant la migration de son siège social, son lieu de gestion effective et le siège de son administration centrale et son contrôle au Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer, avec effet à la signature du présent acte, la nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- M. Kris GROOTS, né le 17 mars 1972 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme gérant;

- M. Frederik ROB, né le 29 décembre 1976 à Ostende (Belgique), résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme gérant; et

- M. Joeri STEEMAN, né le 11 juin 1966 à Wilrijk (Belgique), résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme gérant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lampe, Van der Erve, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009789/352.

(130010335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Alzinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

---

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jean WAGENER

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013011338/13.

(130013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.699.268,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.052.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013011682/13.

(130013072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**«Verlitalia» e.V., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 24, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg F 9.412.

---

STATUTEN

**§1. Name und Sitz.**

- (1) Der Verein führt den Namen Kulturverein «Verlitalia» e.V.
- (2) Er ist in das Vereinsregister Luxemburg eingetragen.
- (3) Sitz des Vereins ist Luxemburg, 24, rue Poincaré, L-2342.

**§2. Zweck des Vereins.**

(1) Der Verein bezweckt nach den Grundsätzen der Freiwilligkeit und Solidarität die Pflege, Förderung und Vermittlung der italienischen Kultur, insbesondere im Bereich von Sprache, Musik und Kunst mittels Durchführung und Organisation künstlerisch wertvoller Programme (Konzerte, Filme, Theateraufführungen, Ausstellungen etc.), Themenabenden und Sprachkursen.

(2) Der Verein ist auf demokratischer Grundlage aufgebaut und sieht seine Aufgabe ausschließlich in der Gemeinnützigkeit.

**§3. Mittelverwendung.**

(1) Der Verein ist selbstlos tätig, er verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.

(2) Der Verein darf keine Person durch Verwaltungsausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigen.

(3) Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsmäßige Zwecke verwendet werden. Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins.

**§4. Mitgliedschaft.**

- (1) Mitglied des Vereins kann jede natürliche oder juristische Person werden.

(2) Voraussetzung für den Erwerb der Mitgliedschaft ist ein schriftlicher Aufnahmeantrag, der an den Vorstand zu richten ist. Bei beschränkt Geschäftsfähigen, insbesondere Minderjährigen, ist der Antrag auch von dem gesetzlichen Vertreter zu unterschreiben. Dieser verpflichtet sich damit zur Zahlung der Mitgliedsbeiträge für den beschränkt Geschäftsfähigen.

(3) Der Vorstand entscheidet über den Aufnahmeantrag nach freiem Ermessen. Bei Ablehnung des Antrages ist er nicht verpflichtet, dem Antragsteller Gründe mitzuteilen.

#### **§5. Beendigung der Mitgliedschaft.**

(1) Die Mitgliedschaft endet durch freiwilligen Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds.

(2) Ein Mitglied kann aus dem Verein ausgeschlossen werden, wenn es schuldhaft in grober Weise die Interessen des Vereins verletzt. Über den Ausschluss beschließt der Verwaltungsrat, wobei eine Mehrheit von drei Viertel der abgegebenen Stimmen erforderlich ist.

#### **§6. Betriebskosten.**

(1) Die allgemeinen Betriebskosten des Vereins werden wie folgt gedeckt:

a) Durch den jährlichen Mitgliederbeitrag, welcher einen Wert von EUR 150,00 nicht überschreitet. Die Höhe der Beiträge wird von der Mitgliederversammlung festgelegt.

b) Durch Beiträge, Beihilfen und Spenden an den Verein.

(2) Der Schatzmeister verwaltet die Kasse des Vereins und führt ordnungsgemäß Buch über alle Einnahmen und Ausgaben.

**§7. Vorstand.** Vorstand des Vereins sind der erste Vorsitzende, der stellvertretende Vorsitzende und der Schatzmeister. Der erste Vorsitzende vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich.

#### **§8. Verwaltungsrat.**

(1) Der Verein hat einen Verwaltungsrat, welcher sich zusammensetzt aus

a) den Mitgliedern des Vorstandes,

b) vier Beisitzern aus der Mitte der Mitglieder.

(2) Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens vier Mitglieder, darunter ein Mitglied des Vorstandes, anwesend sind. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

(3) Der Verwaltungsrat hat die Aufgabe, über wichtige Vereinsangelegenheiten zu beraten und zu beschließen. Insbesondere ist er für folgende Aufgaben zuständig:

a) Beschlussfassung über Geschäfte mit einem Geschäftswert über Euro 200 im Einzelfall,

b) Beschlussfassung über die Streichung von Mitgliedern,

c) Beschlussfassung über sonstige Angelegenheiten von besonderer Bedeutung auf Antrag des Vorstandes.

#### **§9. Mitgliederversammlung.**

(1) Die ordentliche Mitgliederversammlung findet einmal jährlich statt. Außerordentliche Mitgliederversammlungen finden statt, wenn diese im Interesse des Vereins erforderlich sind, oder wenn die Einberufung einer derartigen Versammlung von einem Fünftel der Mitglieder schriftlich vom Vorstand verlangt wird; dabei müssen Gründe genannt werden.

(2) Mitgliederversammlungen werden vom Vorsitzenden, bei dessen Verhinderungen von dessen Stellvertreter, durch einen einfachen Brief einberufen, dabei ist die vom Vorstand festgelegte Tagesordnung mitzuteilen. Die Einberufungsfrist beträgt zwei Wochen.

(3) Die Mitgliederversammlung wird vom Vorsitzenden, bei dessen Verhinderungen von dessen Stellvertreter, geleitet; ist auch dieser verhindert, wählt die Mitgliederversammlung einen Versammlungsleiter.

(4) Durch Beschluss der Mitgliederversammlung kann die vom Vorstand festgelegte Tagesordnung geändert und ergänzt werden.

(5) Satzungsänderungen können nur vorgenommen werden, wenn ein Drittel der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Sollte diese Quote bei der ersten Sitzung nicht erreicht werden, so kann in der nächsten Sitzung die Satzungsänderung auch bei geringerer Beteiligung beschlossen werden.

(6) Die Beschlüsse des Vorstandes werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Die in Vorstandssitzungen und in Mitgliederversammlungen erfassten Beschlüsse sind schriftlich niederzulegen und werden auf der Internetseite des Vereins veröffentlicht.

#### **§10. Auflösung des Vereins.**

(1) Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall steuerbegünstigter Zwecke ist das Vereinsvermögen zu steuerbegünstigten Zwecken zu verwenden.

(2) Als Liquidatoren werden die in Amt befindlichen vertretungsberechtigten Vorstandsmitglieder bestimmt, soweit der Verwaltungsrat nichts anderes beschließt.

Vorstehender Satzungsinhalt wurde von der Gründungsversammlung am 27.11.2012 beschlossen.

Référence de publication: 2013009863/82.

(130009788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Noferti Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.993.

---

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 20 décembre 2012 que Madame Valérie Emond, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011720/13.

(130013121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Light Days Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.872.

---

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société LIGHT DAYS INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 24 octobre 2005 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 349 du 16 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 111872.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 28 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 891 du 6 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PREAUX, C. GRUNDHEBER, S. BOULARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63357. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010292/67.

(130012011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Jean-Michel Remiche de son poste d'administrateur est acceptée.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Jean-Michel Remiche de son poste de délégué à la gestion journalière est acceptée.

- Monsieur Kevin Casoli, né le 23 mars 1974 à Metz (France), demeurant 4, rue Marie Curie à L-8049 Strassen est nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Monsieur Casoli aura le pouvoir d'engager la Société dans le cadre de la gestion journalière avec la signature conjointe du second délégué à la gestion journalière ou avec la signature conjointe de l'administrateur-délégué.

- Monsieur Eric Denoun, né le 17 mai 1962 à Paris (France), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 37 rue de Chartres, est coopté à la fonction d'administrateur.

Cette nomination sera soumise à ratification par l'assemblée générale des actionnaires.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2012 que:

- La cooptation de Monsieur Eric Denoun au poste d'administrateur est ratifiée, de sorte que ce dernier est définitivement nommé à la fonction d'administrateur, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Bertrange, le 11 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011250/28.

(130012623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

---

**Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 140.186,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 17 janvier 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 17 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011555/15.

(130013114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.789.

—  
*Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:*

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1<sup>er</sup> octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013011532/21.

(130013757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Cygnus S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013012079/18.

(130013753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 89.100.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/01/2013.

Référence de publication: 2013012073/10.

(130013849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Angor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.355.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013012028/12.

(130014355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Este Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.271.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PUNTA S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B11241,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Este Financing S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

## **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## **II. Capital - Corporate units**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company in the case that the member(s) has(have) not qualified several categories of managers, or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers, and by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Member(s)

##### **Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

##### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day

is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them. VII. General provisions

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

*Subscription and Payment*

PUNTA S.A., pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) is at the disposal of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Françoise DUMONT, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 18<sup>th</sup>, 1964, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company.

b.- Christian FRANCOIS, born in Rocourt (Belgium), on April 1<sup>st</sup>, 1975, with professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

PUNTA S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B11241,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Este Financing S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

##### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société si les associés n'ont pas nommé plusieurs catégories de gérants, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B par les associés, et par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

PUNTA S.A., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille Dollars canadiens (CAD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros ((EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Françoise DUMONT, née à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 18 novembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société.

b.- Christian FRANCOIS, né à Rocourt (Belgique), le 1<sup>er</sup> avril 1975, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008521/518.

(130009306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**RPG Structured Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 92.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013011798/12.

(130013663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Roseflore, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7222 Walferdange, 10, rue de Dommeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 22.359.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011796/10.

(130013847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Rak Marjan Island Football S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 167.810.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions au sein du conseil de surveillance de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Jean-Marc Debaty.

Référence de publication: 2013011781/10.

(130013597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Constellation Hotels Holding Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 167.941.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD", a "société anonyme" with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1206 of 14 May 2012, modified by deed of the undersigned notary on 20 June 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1961 of 7 August 2012, modified by deed of the undersigned notary on 26 June 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2688 of 3 November 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 167.941.

The meeting is opened with Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Sabine LEMOYE, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the company by an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.00) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to four hundred million thirty-one thousand euro (EUR 400,031,000.00) with the creation and issue of four million (4,000,000) new shares of the company with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the company (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash.

2. Amendment of the first paragraph of article three of the Articles of Association in order to reflect the share capital increase mentioned under item 1. above.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.00) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to four hundred million thirty-one thousand euro (EUR 400,031,000.00) with the creation and issue of four million (4,000,000) New Shares.

All the New Shares have been subscribed by the sole shareholder of the company and fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article three of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at four hundred million thirty-one thousand euro (EUR 400,031,000.00), divided into four million three hundred ten (4,000,310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each."

*Costs:*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about thirty thousand euro (EUR 30,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1206 du 14 mai 2012, modifiée par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1961 du 7 août 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en

date du 26 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2688 du 3 novembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 167.941.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre cent millions d'euros (EUR 400.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quatre cent millions trente et un mille euros (EUR 400.031.000,00) par la création et l'émission de quatre millions (4.000.000) d'actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune (les Nouvelles Actions), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes; souscription et libération des Nouvelles Actions au moyen d'un apport en espèces.

2. Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre cent millions d'euros (EUR 400.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quatre cent millions trente et un mille euros (EUR 400.031.000,00) par la création et l'émission de quatre millions (4.000.000) de Nouvelles Actions.

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'actionnaire unique de la société et ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent millions d'euros (EUR 400.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent millions trente et un mille euros (EUR 400.031.000,00), divisé en quatre millions trois cent dix (4.000.310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, C. Kempeneers, S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62372. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007664/130.

(130008264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**S.P.F. Vervalo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.195.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 18 janvier 2013*

1. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur François BROUXEL demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,

- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration.

2. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAYFAIR TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social actuel au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011801/21.

(130013038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

**Solar Entertainment HLB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 174.527.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mandragora Entertainment Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170241, hereby represented by Cathie SCALIA, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 6 December 2012, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Solar Entertainment HLB Lux S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles, as set forth in art. 14.7 herein below.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital and Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 250 (two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred.

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

#### Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

#### Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

#### Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company, except in case of willfully misconduct or gross negligence or in case the Manager(s) exceeds the granted mandate, in the conditions set forth by the Law.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct or for exceeding the granted mandate; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.**

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

#### **Chapter V. - Financial year, Distribution of profits**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 16. Distribution of profits.**

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows: Shares:

Mandragora Entertainment Group S.A.

250 Shares

All the Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and ten euros (EUR 910.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholders resolve to appoint as sole manager of the Company for an undetermined period:  
- Jared Underwood, born on 10 December 1966 in Idaho (U.S.A.), residing at 8896 Evaniew Drive, Los Angeles, CA 90069, U.S.A,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mandragora Entertainment Group S.A., une société anonyme, établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.241, représentée par Cathie SCALIA, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 6 décembre 2012, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé unique»,

Laquelle comparant, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.**

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Solar Entertainment HLB Lux S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (Associé Unique) ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts, telle que prévue à l'article 14.7 ci-dessous.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre, sous forme de placements privés, des obligations, des titres ou tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre III. - Gérance.**

**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

**Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société, sauf en cas de faute délibérée ou de négligence grave ou lorsque le(s) Gérant(s) outrepassé(ent) leur mandat, dans les conditions prévues par la Loi. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créateur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire ou s'il outrepassé les pouvoirs lui conférés par son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique/L'assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par la majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2012.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit: Parts Sociales:

Mandragora Entertainment Group S.A. . . . . .	250 Parts Sociales
Total: . . . . .	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement payées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent dix Euros (EUR 910,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr. Jared Underwood, né le 10 décembre 1966 dans l'Idaho (USA), résidant à 8896 Evaniew Drive, Los Angeles, CA 90069, U.S.A.;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011825/465.

(130013596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Rub-Thane Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 45.642.

Le domicile de la société RUB-THANE HOLDING S.A. établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, a été dénoncé avec effet au 15 janvier 2013.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.

Référence de publication: 2013011799/10.

(130013626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Rontec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 125.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011795/10.

(130013744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Raym. Weyland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.422.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013011785/10.

(130013345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Rak Marjan Island Football S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 167.810.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions au sein du conseil de surveillance de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

di Belmontino Cannizzaro.

Référence de publication: 2013011783/10.

(130013597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Schmaach em de Séi a méi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 152.055.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 décembre 2012 à 9.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2013011813/14.

(130013771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.377.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011779/10.

(130013018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**PEER Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 157.411.

---

Le siège social de la société PEER CONSULTING SARL R.C. Luxembourg B 157411 à l'adresse L-6686 Mertert 51, route de Wasserbillig a été dénoncé avec effet au 31/12/2012.

OKAM S.A.  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013011752/10.

(130013825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011821/10.

(130013616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65753 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011811/10.

(130013035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Sharaf Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.825.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.  
Sharaf Holding S.à.r.l.  
Robert van 't Hoef  
Gérant B

Référence de publication: 2013011819/14.

(130013317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 100.508.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011808/10.

(130013329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Phillipps Tecnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 151.328.

---

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 21.01.2013.

Référence de publication: 2013011755/10.

(130013548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Nouvelle Brasserie Mansfeld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 33.888.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013011724/11.

(130013005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013011868/11.

(130013404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Sixth Dimension S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXTH DIMENSION S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013011857/12.

(130013023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Todi Bro. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 164.309.

---

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011878/10.

(130013529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Spartiate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.946.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Resolution III Holdings S.à.r.l.

Référence de publication: 2013011827/11.

(130013511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**Spartiate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.946.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Resolution London W1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013011826/11.

(130013343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---

**SeeYou2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013011817/11.

(130013691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

---